



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
SPÉCIAL N°08 - JANVIER 2024**

**PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2024**

**PREFECTURE :  
- CABINET/SIDPC**

# SOMMAIRE

**PREFECTURE**  
**CABINET/SIDPC**

Arrêté préfectoral n°SIDPC-2024-10-01 portant interdiction de la circulation des transports collectifs d'enfants sur certaines routes du département de l'Aude



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°SIDPC-2024-01-10-01  
portant interdiction de la circulation des transports collectifs d'enfants sur  
certaines routes du département de l'Aude**

- VU Le code de la route, notamment ses articles R.311-1, R.411-18, R.413-8 ;
- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- VU Le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles R.122-1 et suivants ;
- VU le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU Le décret du 2 janvier 2023 portant nomination de madame Linda ZOUARI en qualité de directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;
- VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Christian POUGET en qualité de Préfet de l'Aude ;

Considérant la vigilance météorologique orange « neige-verglas » du mercredi 10 janvier 2024 22h00 au jeudi 11 janvier 2024 16h00 ;

Considérant les difficultés de circulation prévisibles, les perturbations qui peuvent en découler et la nécessité d'assurer la sécurité des personnes ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les transports scolaires et de voyageurs de l'ensemble du département sont suspendus jusqu'au jeudi 11 janvier 2024 midi, à l'exception des lignes des communes du Grand Narbonne.

**ARTICLE 2** : La suspension des transports pourra être prolongée si la situation météorologique l'exige.

**ARTICLE 3** : Le directeur académique des services de l'Éducation nationale du département de l'Aude, la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Aude et le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carcassonne, le 10 janvier 2024

Pour le Préfet et par délégation,

Linda ZOUARI